

COUR D'APPEL DE BAMAKO

RÉPUBLIQUE DU MALI

UN PEUPLE - UN BUT - UNE FOI

TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE
DE LA COMMUNE IV DU DISTRICT DE
BAMAKO



N° 24242

CERTIFICAT DE NATIONALITE MALIENNE

Le Président du Tribunal de Grande Instance de la Commune IV du District de Bamako

Vu les pièces suivantes: *Acte de naissance N° 46 49 Rg n° 91/09*
de l'année 2009 au centre de signature de Sahali Hongan

Certifie

QUE LA PERSONNE CI-APRES:

Nom

Théna

Prénom

Arachata

Né (e) à

Sahali Hongan

Le

03/12/2009

De

Nama

Et de

Fatsumata Traore

Profession

Etudiante

Situation de Famille

Célibataire

Demeurant à

Bamako

Est de Nationalité Malienne en Vertu des articles 224 et 233 de la loi N° 2011-087 du 30

Décembre 2011 portant Code des Personnes et de la Famille.

Bamako, le 05/08/2020

LE PRESIDENT DU TRIBUNAL

Drissa N'Golo Coulibaly

Cont: 750FCFA